



**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25.03.2024
EN APPLICATION DES ARTICLES L.2121-25 et R.2121-11 DU CGCT**

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 mars, à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de Noisy-le-Roi, légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc TOURELLE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 24

Marc TOURELLE, Christophe MOLINSKI, Géraldine LARDENNOIS, Patrick KOEBERLE, Delphine FOURCADE, Marc TIMSIT, Marie-France AGNOFE, Guy TURQUET de BEAUREGARD, Dominique SERVAIS, Dominique JAILLON, Marie-Hélène HUCHET, Roch DOSSOU, Jean-François VAQUIERI, Salvador-Jean LUDENA, Jérôme DUVERNOY, Cyrille FREMINET, Frédéric RAVEAU, Audrey de FORNEL, Loïc FLICHY, Pauline LACLEF, Sylvvy HAUFF, Magali PRADEL, Catherine DOTTARELLI, Michel BOISRAMÉ

Absents ayant donné pouvoir : 2

Armelle LUCAS de PESLOUAN a donné pouvoir à Guy TURQUET de BEAUREGARD
André BLUZE a donné pouvoir à Catherine DOTTARELLI

Absent : 1

Jean-Michel RAGUENES

Secrétaires de séance :

Marie-France AGNOFE et Delphine FOURCADE

Quorum : 14

Ordre du Jour :

- 1 Reprise anticipée des résultats 2023
- 2 Adoption du budget primitif communal – exercice 2024
- 3 Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales – exercice 2024
- 4 Subventions communales versées aux associations et au CCAS pour l'année 2024
- 5 Mutualisation informatique – avenant financier 2024
- 6 Etat annuel des indemnités des élus – exercice 2023
- 7 Convention d'objectifs et de moyens 2024 – EMAJ
- 8 Mini séjour été 2024
- 9 Convention de délégation du contingent communautaire VGP de logement aides à la commune
- 10 Protocole transactionnel avec l'entreprise CESA – opération Vaucheron
- 11 Loi APER
- 12 Convention éclairage public copropriété Villa des Lys

Marc TOURELLE

Je vous souhaite la bienvenue pour cette séance du conseil municipal qui sera principalement consacrée à la discussion et au vote du budget communal, dans la droite ligne du débat d'orientations budgétaires que nous avons eu lors de la dernière séance.

(M. le Maire donne lecture des pouvoirs)

INFORMATIONS GENERALES

Marc TOURELLE

Je voudrais remercier les élus qui se sont rendus disponibles pour les deux derniers repas des aînés, ces deux derniers dimanches.

J'ai une information qui était attendue et je vais vous en faire lecture, puisque je viens de recevoir un SMS qui fait suite à un mail qui a également été envoyé, concernant le relèvement de la posture Vigipirate au niveau le plus élevé, c'est-à-dire « Urgence Attentat ». Je vous fais donc lecture du mail que j'ai reçu à 19h59 :

« Faisant suite à l'attentat de Moscou du 22 mars 2024 revendiqué par l'organisation État islamique et aux menaces terroristes pesant sur notre pays, le Président de la République a réuni le 24 mars 2024 — donc hier — un Conseil de défense et de sécurité nationale.

Dans ce contexte, le Premier Ministre élève le plan Vigipirate au niveau Urgence attentat sur l'ensemble du territoire national, et demande à chaque autorité compétente de s'assurer de la parfaite exécution des mesures de vigilance, prévention et protection déjà actives. Tout en maintenant les mesures spécifiques sur les lieux éducatifs, un effort particulier est porté sur les événements et bâtiments culturels et culturels, notamment en fin de semaine. Ainsi, en particulier dans les périodes les plus sensibles, une vigilance accrue est demandée concernant la surveillance aux abords des bâtiments publics, éducatifs, sportifs, culturels et culturels, le contrôle des accès, des personnes, des véhicules et des objets entrant dans les bâtiments. Avec une mention également pour les menaces cyber. »

Nous aurons une réunion demain matin pour voir comment on adapte au niveau communal toutes ces mesures demandées. Sachant que, d'ores et déjà, nous avons des mesures en cours. Comme nous savions que cela allait être relevé, nous avons changé toutes les signalétiques, puisque ça commence par-là, bien prévenir les gens que l'on est en posture la plus forte possible. Nous avons déjà adapté des choses puisque systématiquement, sur nos manifestations, nous prenions du personnel extérieur pour faire les vérifications. Mais nous ferons une réunion demain et, bien entendu, j'informerai l'ensemble du conseil municipal. À la fois, je ferai parvenir le message et j'informerai les élus des mesures complémentaires s'il y en a de prises. Je sais que l'on a la célébration des fêtes pascales religieuses, je prendrai donc contact avec les différentes autorités civiles et religieuses.

Voilà pour cette actualité qui n'est pas récente, mais nous avons le devoir de nous adapter.

Deux choses concernant le conseil : vous avez une délibération sur table sur la reprise anticipée des résultats parce qu'il y avait une petite inversion dans la délibération. Petite mais importante puisque les lignes recettes et dépenses avaient été inversées, vous avez donc la bonne version.

Nous reportons également la dernière délibération qui concerne la délégation de compétence au SEY. Ce n'est pas remis en cause, mais il y a deux syndicats en matière d'énergie et de réseaux de chaleur urbains qui concernent les 5 communes : le SEY et le SIGEIF. Il faut d'abord qu'il y ait juste une réunion entre les deux avant que nous prenions cette délibération. Mais sur le fond elle n'est pas remise en cause, elle concerne la mise en œuvre future d'un projet de géothermie, de réseau de chaleur urbain. Elle sera donc probablement remise à l'ordre du jour lors d'un prochain conseil, le temps que les discussions se fassent.

LISTE DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DEPUIS LE 13 FEVRIER 2023

Marc TOURELLE

Y a-t-il des questions concernant ces décisions portées à votre connaissance ?

Magali PRADEL

Sur la première : l'étude d'aménagement urbain du futur quartier Chaponval, dans le budget je n'ai pas vu d'opérations individualisées comme pour Montgolfier.

Marc TOURELLE

La dépense est en fonctionnement.

Magali PRADEL

Pourquoi est-elle en fonctionnement alors que pour Montgolfier elles n'y sont pas ?

Géraldine LARDENNOIS

En ce qui concerne le projet Montgolfier, il y a, d'une part, des dépenses de conseils qui sont comptabilisées en section de fonctionnement. Et il est vrai que nous avons identifié, en section de fonctionnement dans le rapport budgétaire, cette ligne « frais de fonctionnement » pour Montgolfier. Par ailleurs, sur Montgolfier, il y a d'autres frais comptabilisés en investissement parce qu'il s'agit véritablement de dépenses d'investissement, cela concerne des VRD et des études.

Pour Chaponval, cette année nous n'avons pas isolé cette dépense en fonctionnement mais c'est une dépense de fonctionnement.

Magali PRADEL

Pourquoi n'est-elle pas isolée puisqu'à priori c'est une certitude qu'il y aura d'autres choses derrière ?

Géraldine LARDENNOIS

De façon classique dans le budget, en fonctionnement, on ne crée pas d'opérations individualisées. Dans la présentation budgétaire, qui n'est pas un rapport public, on avait juste isolé les frais Montgolfier, on ne l'a pas fait pour Chaponval, on le fera autant que de besoin dans les années suivantes.

Marc TOURELLE

Les opérations individualisées concernent l'investissement.

Magali PRADEL

D'accord, mais cette somme ne sera donc pas portée au total de Chaponval si vous individualisez cette opération.

Marc TOURELLE

Bien sûr. D'ailleurs, je ne sais pas dans quelle mesure, mais à un moment donné, il y a un certain nombre de dépenses de fonctionnement qui, lorsque le projet se réalise, passent en dépenses d'investissement. Pour vous, comme pour moi d'ailleurs, il est important qu'il y ait un décompte séparé qui soit fait des dépenses qui concernent des projets, même si elles ne sont pas considérées comme des dépenses individualisées puisqu'elles ont un impact sur le budget de fonctionnement. Il est donc important pour nous de faire la part des choses entre ce qui a trait à la marche quotidienne de la municipalité, et ce qui a trait à des dépenses qui concernent des projets. Effectivement, même si elles ne sont pas dans le budget des dépenses individualisées qui ne concernent que l'investissement, bien entendu, de façon extra comptable, nous en tiendrons compte.

Y a-t-il d'autres questions ?

Magali PRADEL

Au niveau de la requalification de la rue André Le Bourblanc pour la séquence 3, les « suggestions techniques imprévues et les adaptations survenues pendant les travaux », concernent le parking de l'église ou la rue André Le Bourblanc ?

Marc TIMSIT

Cela concerne principalement le parking de l'église.

Magali PRADEL

D'accord. Et le montant de 169 000 €, c'est le surplus ou c'est ce que coûte le projet ?

Marc TIMSIT

Non, c'est le surplus qui est lié à des aménagements complémentaires nécessaires, parce que l'on a quand même découvert quelques soucis pendant les travaux, notamment au niveau de l'évacuation des eaux usées, de l'assainissement. On a replanté des arbres qui ont dû être abattus parce qu'ils étaient malades. On a monté des murs de soutènement pour que les terres tiennent en place, qui sont recouverts de végétation. Et on a mis

en place des parkings le long du mur qui se trouve à droite des maisons, lorsque l'on redescend de l'église vers la sortie.

Marc TOURELLE

Merci, Marc. Y a-t-il d'autres questions ?

Magali PRADEL

Au niveau de la médiation XP Fibre, j'ai demandé l'arrêté qui avait été pris. A priori, il est mentionné que les armoires sont susceptibles de gêner la circulation.

Marc TOURELLE

Je ne sais pas si elles sont susceptibles de gêner la circulation, je ne suis pas au courant de cela.

Magali PRADEL

C'est ce qui est marqué dans l'arrêté municipal, je suis donc surprise parce que les armoires ne gênent pas la circulation.

Marc TIMSIT

On ne nous a jamais signalé la moindre gêne.

Magali PRADEL

Je reviens sur le projet Montgolfier, c'est la dernière décision. Au niveau du projet Montgolfier, par rapport aux conclusions du commissaire enquêteur et des réserves, comment cela se passe-t-il ?

Marc TOURELLE

Je vais laisser Delphine répondre, mais je ne vois pas en quoi cela concerne la décision du maire.

Magali PRADEL

Cela ne concerne pas directement la décision du maire.

Marc TOURELLE

D'accord, à ce moment-là on reportera la question à la fin du conseil dans les questions diverses. Là, on est sur les questions qui concernent les décisions du maire.

Magali PRADEL

Dans la décision, il y en a pour 36 000 € pour Triptyque. Au niveau du budget il est budgété environ 500 000 € d'études au niveau des investissements. Et au niveau du total des études pour Montgolfier, on n'a pas de récapitulatif, on est au niveau de 380 000 € à peu près, et toutes les études ont été prises par décisions. Cela m'étonne parce que 380 000 €, cela fait quand même une somme, certes tronçonnée, on est d'accord, mais c'est toujours pour le projet Montgolfier.

Marc TOURELLE

Ce qui concerne les décisions ou les délibérations, ce sont des décisions, si je puis m'exprimer ainsi, qui sont prises en début de mandature. Dès le premier conseil municipal, le conseil est amené à dire ce qui est du domaine de la délibération et du domaine de la décision, c'est pris pour toute la mandature. Mais pour autant, vous pouvez très bien faire le décompte puisque je suis obligé d'en faire mention par décision.

Magali PRADEL

Pour ma compréhension, c'est-à-dire que c'est la nature de la prestation qui est prise par décision ?

Marc TOURELLE

Non, ce n'est pas la nature, je te renvoie à la délibération qui a été prise lors du premier conseil municipal de la mandature, qui décrit tout ce qui doit être pris par décision ou voté par délibération. Et lorsqu'il est amené à prendre cette décision, l'administration me dit : « Vous savez, Monsieur le maire, c'est du domaine de la délibération, cela doit être voté, et ça, c'est du domaine de la décision, cela doit donc être reporté au conseil ». Les dépenses sont inscrites au budget, ce n'est pas parce que c'est une décision, il faut toujours que les dépenses soient inscrites au budget.

Y a-t-il d'autres questions ? Pas d'autres questions.

Marc TOURELLE

Y a-t-il des questions, des modifications, des ajouts, des suppressions ?

Guy TURQUET de BEAUREGARD

C'est une coquille de détail page 10, chère Maud. Au paragraphe 4, il est marqué : « (...) *l'évoquera peut-être tout à l'heure* » et non « *tout à leur* », cela concerne la géothermie.

Marc TOURELLE

Une fois qu'elle sera corrigée, je mets aux voix : qui est contre ? Qui s'abstient ? Le procès-verbal est adopté, je vous en remercie.

Adopté à l'unanimité

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2023

Marc TOURELLE

Je vais tout de suite laisser la parole à Géraldine Lardennois pour la reprise anticipée des résultats, en vous demandant de prendre la délibération sur table.

Michel BOISRAMÉ

J'ai une question sur le déroulé : comme j'ai vu que Jérôme Duvernoy et Dominique Jaillon vont s'abstenir sur les subventions, n'aurait-il pas été mieux de voter les subventions parce qu'ils ne vont pas s'abstenir pour voter le budget ?

Marc TOURELLE

Si l'on doit tous s'abstenir pour voter le budget, cela va devenir compliqué. Personnellement, je fais partie du club de ping-pong, tout le monde fait partie d'une association, après, ce sont ceux qui sont membres des bureaux qui doivent s'abstenir.

Michel BOISRAMÉ

Oui, mais si tu votes d'abord le budget et que tu t'abstiens après alors que les subventions sont dans le budget ?

Marc TOURELLE

Le budget est voté en premier car il s'agit de l'étape d'ouverture des crédits permettant, dans un second temps, d'allouer un montant de subvention aux associations. Sans vote préalable d'un budget équilibré, aucune dépense ne pourrait être engagée y compris les subventions. D'ailleurs, il s'agit de deux projets de délibérations distinctes, la seconde permettant d'affecter des crédits. Ensuite les élus membres des bureaux ne peuvent pas prendre part au vote car il y aurait conflit d'intérêt, répréhensible par la loi.

Dominique JAILLON

Je voulais juste dire que je ne sais pas pourquoi mon nom est sorti sur le fait de ne pas prendre part à ce vote, parce qu'en fait je ne fais pas partie de l'association des Trails de la Plaine, je peux donc voter et j'étais favorable.

Marc TOURELLE

Je l'ignore également, mais c'est une erreur matérielle qu'il faudra corriger au moment de la délibération. Je laisse la parole à Géraldine.

Géraldine LARDENNOIS

Dans le déroulé du vote du budget, nous vous proposons d'abord la reprise anticipée des résultats 2023.

Depuis trois ou quatre ans, nous votons notre budget avec reprise anticipée des résultats, c'est-à-dire que nous intégrons les résultats 2023 dans la construction budgétaire 2024. Ce qui nous permet de prendre en compte nos excédents de fonctionnement et d'investissement pour équilibrer et construire notre budget 2024.

Pour ce faire, nous partons d'un constat, c'est-à-dire d'une situation provisoire, arrêtée par le comptable public, qui détermine les résultats provisoires pour 2023. Étant précisé que nous pourrions le rectifier dans le cadre d'un budget supplémentaire si jamais, il y avait un écart révélé lors du vote du compte administratif et du compte de gestion.

Aujourd'hui, notre résultat en section de fonctionnement s'élève à 937 399 €, auquel on ajoute le résultat reporté, c'est-à-dire le résultat antérieur de la section de fonctionnement, de 1 016 026 €. Ce qui nous fait un résultat de clôture en fonctionnement de 1 953 425 €, je vous fais grâce des centimes.

En section d'investissement, nous avons également un résultat excédentaire de clôture de 1 317 556 €, et un résultat reporté de 2 166 467 €. Ce qui nous fait un résultat de clôture de 3 484 033 €.

Nous vous proposons donc d'affecter ce résultat à la section d'investissement, ces 3 484 033 € en section d'investissement, pour couvrir, d'une part, les restes à réaliser à financer — les opérations engagées en 2023 mais pas complètement terminées, engagées et mandatées. Nos restes à réaliser s'élèvent à 1 611 000 €, notre résultat de la section d'investissement permet largement de les couvrir. Nous proposons donc de reporter 3 484 033 € en section d'investissement.

Quant à notre résultat de la section de fonctionnement, 1 953 425 €, nous nous proposons d'en attribuer une part à l'investissement : 900 000 €, et de laisser une autre part en résultat de fonctionnement reporté à hauteur de 1 053 425 €.

Marc TOURELLE

Merci, Géraldine. Ce qui est proposé au conseil municipal c'est, premièrement, d'approuver et d'arrêter les résultats tels qu'ils ont été dressés et attestés par le trésorier principal ; de les reporter par anticipation sur le budget primitif avec la ventilation que vous a donnée Géraldine.

Des questions ? Pas de questions, c'est très arithmétique. Je mets donc aux voix : qui est contre ? Un contre. Qui s'abstient ? Trois abstentions.

Adopté à la majorité (1 contre, 3 abstentions)

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL – EXERCICE 2024

Marc TOURELLE

Nous allons maintenant passer à la présentation du budget primitif communal. Géraldine.

Géraldine LARDENNOIS

Nous allons donc vous présenter le budget 2024. Ce budget est équilibré, aussi bien en section de fonctionnement qu'en section d'investissement. Et le fait d'avoir anticipé la reprise de nos résultats 2023 nous permet de dégager un autofinancement de 2,8 millions d'euros, qui nous permet de couvrir le remboursement de la dette, les dotations aux amortissements, ainsi que, comme nous nous le sommes fixé dans nos chartes de bonne conduite, la couverture des dépenses d'entretien récurrentes.

Sur la section de fonctionnement, nous prévoyons des recettes de fonctionnement en hausse de 4,5 %, pour les porter à hauteur de 11 000 028 €. Cette hausse provient essentiellement de l'augmentation des bases d'imposition pour les taxes foncières, puisque la revalorisation de ces bases est fixée en loi de finances et s'élèvera, en 2024, à 3,86 %. Le gros de notre augmentation de recettes provient donc de cette augmentation des bases ainsi que, dans une moindre mesure, de la partie augmentation dynamique, élargissement du nombre d'immeubles entrant dans le champ de la taxe foncière.

Au niveau de nos recettes, nous avons une certaine constance sur les produits des participations, c'est-à-dire essentiellement les recettes liées au périscolaire et à la cantine. C'est assez constant puisque nous sommes arrivés à un maximum de capacité. Et concernant les dotations, nous constatons une augmentation qui s'explique, d'une part, par une baisse de la dotation globale de fonctionnement et une augmentation de la dotation de solidarité rurale. Globalement, nos recettes augmentent mais essentiellement du fait de l'augmentation des bases locatives foncières.

Quant à nos dépenses, nous prévoyons des dépenses de fonctionnement de 9 779 000 €. Ces dépenses sont en augmentation par rapport au budget précédent, augmentations diverses selon la catégorie de dépenses :

- Les dépenses à caractère général augmentent de 1,7 %, on y retrouve quasiment toutes nos dépenses courantes et elles augmentent moins que l'inflation ;
- Les dépenses de personnel augmentent de 5,5 %, d'une part suite à des effets de revalorisation du point d'indice pour l'ensemble des fonctionnaires à compter du 1^{er} janvier 2024, puisqu'il y a 5 points supplémentaires. Il y a également l'effet du GVT, le Glissement Vieillesse Technicité. Mais également,

on avait parlé, au moment du débat d'orientations budgétaires, du choix fait de renforcer certaines équipes municipales, et notamment d'assurer des recrutements ;

- Sur ce que l'on appelle les « atténuations de produits fiscaux », on constate une baisse qui s'explique essentiellement par la baisse du FPIC ;
- Et les dépenses de gestion courantes, nous y reviendrons, augmentent. Là, on va retrouver les subventions versées aux associations qui augmentent, et également la subvention versée au CCAS qui augmente puisqu'elle est portée à 400 000 €. Mais cette subvention, comme on le rappelle chaque année, est une subvention d'équilibre qui est réajustée en fonction des résultats du CCAS ;
- Et, bien entendu, dans ces dépenses là nous avons aussi les dépenses imposées que sont le service d'incendie, qui augmentent comme d'habitude.

Au niveau de la dette, nous avons des charges d'intérêts réduites en 2024.

Tout cela nous permet de dégager une épargne de gestion de 1 249 000 € et une épargne, après reprise des résultats, de 2 311 000 €. Ce qui nous permet de financer notre section d'investissement, puisqu'au sein de celle-ci nos recettes ne sont quasiment constituées que des seuls reports de résultats antérieurs. Il y a également une subvention de 1 million d'euros qui est accordée et qui devrait être perçue en 2024.

En dépenses d'investissement, nous avons un budget de 8 600 000 € qui se décompose en :

- 1 563 000 € lié à des dépenses que l'on appelle notre entretien courant. On retrouve tout ce qui est entretien des bâtiments, espaces verts, éclairage public et des travaux concernant le cimetière et nos autres bâtiments ;
- Et nous avons une section d'investissement à hauteur de 3 840 000 € concernant nos opérations individualisées, dans lesquelles on retrouve le programme de voirie, les circulations douces, le quartier Montgolfier avec des dépenses liées à la VRD, la création du CTM avec également des dépenses d'études liées aux VRD, l'aménagement des locaux de la Poste, l'aménagement de la salle Jacques Moreau, et un programme de réfection des cours d'école. Tous ces éléments avaient été présentés au moment du débat d'orientation budgétaire.

Au niveau de la dette, notre encours de dette au 1^{er} janvier 2024 est de 2 236 000 €, puisqu'en début d'année 2023, nous avons mobilisé un emprunt que l'on avait fléché de façon claire sur l'opération de modernisation de l'éclairage public. Le remboursement capital de la dette s'élève à 416 000 € en 2024. Ce qui nous donne un encours de dette, par rapport à la population, de 283 € par habitant, ce qui est très raisonnable pour une commune de notre strate. Nous avons donc une capacité d'autofinancement de 1 an et 8 mois pour rembourser l'intégralité de notre dette. Il est précisé qu'aujourd'hui nous avons 7 lignes d'emprunt, dont 2 vont s'éteindre en 2024, ce sont des emprunts relativement anciens. Et notre dette ne comporte aucun emprunt à risque.

Voilà ce qu'il en est pour notre budget 2024.

Marc TOURELLE

Merci, Géraldine, pour cette présentation qui est dans la droite ligne du débat d'orientations budgétaires que nous avons eu la dernière fois. J'ouvre donc la séance de questions par rapport à ce budget s'il y a des questions. Vous le voyez, c'est un budget qui prépare l'avenir, nous avons à la fois la poursuite d'un programme de circulation douce et la préparation du quartier Montgolfier. La possibilité que l'on aura, grâce à ces travaux, de pouvoir recevoir de nouveaux médecins, nous l'espérons. Et l'aménagement de la salle Jacques Moreau qui nous permettra de donner plus d'espace à l'enseignement musical, théâtre. Ce sera un peu le miroir de ce que fera aussi le Sibano puisqu'il va bientôt entamer le projet Rebond. Ce sont donc des choses qui ouvrent pour l'avenir et qui sont financées. Y a-t-il des questions ?

Cyrille FREMINET

Je n'ai pas de remarques à faire, si ce n'est que je voulais saluer la clarté de la présentation et du dossier qui me paraît très clair, et également de la rigueur avec laquelle le budget est fait.

Marc TOURELLE

Merci, Cyrille. Dominique ?

Dominique JAILLON

Je voulais également apporter un commentaire sur la dette. Parce qu'il est vrai que nous avons augmenté notre niveau de dette, mais ceci a été fait pour un investissement qui est la modernisation de l'éclairage public, et cet investissement, par lui-même, est rentable. Autrement dit, nous avons, certes, pris de l'endettement mais cela nous permet des économies d'énergie substantielles. Je voulais donc apporter ce commentaire sur ce niveau d'endettement qui est sain et générateur d'économies.

Marc TOURELLE

Merci, Dominique, pour ce commentaire. C'est un gros investissement qui a nécessité que l'on puisse le financer par l'emprunt. Et la technologie LED apporte effectivement de grosses économies en matière de fonctionnement.

Magali PRADEL

Je suis toujours à la recherche de la liste du patrimoine de la ville et je m'interroge toujours.

Marc TOURELLE

Je donne toujours la même réponse à ta question, c'est-à-dire que ce patrimoine sera donné au moment du vote du compte administratif qui interviendra au mois de mai ou juin.

S'il n'y a pas d'autres questions, je mets aux voix pour l'approbation de ce budget primitif communal, dans la droite ligne du débat que nous avons eu : qui est contre ? Un contre. Qui s'abstient ? Trois abstentions. Je vous remercie.

Adopté à la majorité (1 contre, 3 abstentions)

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES – EXERCICE 2024

Marc TOURELLE

Il n'y a pas de changement, mais je vais laisser Géraldine le confirmer.

Géraldine LARDENNOIS

Il est donc proposé de maintenir les taux d'imposition comme l'année précédente, ils n'ont même pas été augmentés depuis 2011. À savoir :

- La taxe d'habitation : 12,39 % ;
- La taxe foncière sur les propriétés bâties : 25,53 % ;
- Et la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 63,64 %. Sachant que sur cette dernière est élevée mais la base est très faible.

Michel BOISRAMÉ

La taxe d'habitation ne concerne que les habitations secondaires ?

Géraldine LARDENNOIS

Oui, sont exonérées de taxe d'habitation les résidences principales, en revanche, toutes les résidences secondaires continuent à être taxées.

Marc TOURELLE

Je ne pense pas qu'il y ait besoin de davantage de commentaires, je vais donc mettre aux voix. Concernant ces taux d'imposition qui ne change pas : qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Adopté à l'unanimité

SUBVENTIONS COMMUNALES VERSEES AUX ASSOCIATIONS ET AU CCAS POUR L'ANNEE 2024

Géraldine LARDENNOIS

Nous avons voté le budget en prévoyant un budget pour les subventions communales, et cette délibération consiste à proposer d'affecter ces subventions à chaque association ou organismes concernés.

Le total des subventions proposées pour l'année 2024 est de 522 047 €, avec une répartition :

- Aide aux associations : 18 200 € ;
- Coopération internationale, c'est le comité de jumelage : 8 000 € ;
- Enseignement-apprentissage : 200 € ;
- Ecole maternelle : 699 €, ce sont des subventions allouées en fonction du nombre d'élèves ;
- De même pour l'école élémentaire : 4 440 € ;
- Le collège : 3 070 € ;
- La bibliothèque : 14 000 € ;

- Pour le sport : 38 490 € ;
- Pour les autres activités pour les jeunes : 35 000 €, mais nous en reparlerons avec Marie-France ;
- Et pour le CCAS : 399 948 €, il s'agit, comme je vous l'ai dit, d'une subvention d'équilibre qui pourra être ajustée.

Sachant que toutes ces décisions ont fait l'objet de commissions ad hoc, les commissions sport et jeunesse ont été consultées pour déterminer les projets et les associations susceptibles de bénéficier de ces subventions.

Marc TOURELLE

Merci, Géraldine. Effectivement, les commissions ont eu la possibilité de voir ces subventions diverses et variées. Y a-t-il des commentaires ou des questions ? Jérôme.

Jérôme DUVERNOY

Je m'abstiens pour l'association Cultura Sciences 78 dont je suis co-fondateur.

Marc TOURELLE

Merci, Jérôme. Concernant les autres sujets, s'il n'y a pas de questions, je vais donc mettre aux voix le soutien dont ont besoin nos associations pour continuer à faire vivre la commune du point de vue de la culture, du sport ou de la solidarité : qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci de votre confiance en nos associations.

Adopté à l'unanimité

MUTUALISATION INFORMATIQUE – AVENANT FINANCIER 2024

Géraldine LARDENNOIS

En février 2023, nous avons renouvelé la convention de mutualisation de service pour les systèmes d'information numérique, essentiellement l'utilisation de serveurs, avec la ville de Versailles et VGP. Nous recevons chaque année un relevé des charges, essentiellement des frais de personnel, engagées par Versailles au profit de la commune de Noisy-le-Roi. Il nous est donc demandé chaque année d'approuver le montant réel N-1 et d'acter le montant prévisionnel N+1.

Le montant réel 2023 a été arrêté à hauteur de 19 292 €, et le prévisionnel 2024 à hauteur de 19 467 €.

Il est donc proposé d'acter ces crédits, sachant que pour 2023 cela se traduit par un trop-perçu, nous aurons donc une restitution de 1 937 €.

Marc TOURELLE

Merci pour cette présentation et ces précisions. J'ajouterais que cela coûte moins cher et que notre informaticien est content également, il y a une bonne collaboration avec les services de Versailles et de l'agglomération, nous ne pouvons donc que nous en féliciter.

Y a-t-il des questions ? Pas de questions. Je vous propose donc de signer l'avenant financier concernant cette convention de service commun pour les systèmes d'information au titre de l'année 2024 : qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Adopté à l'unanimité

ETAT ANNUEL DES INDEMNITES ANNUELLES DES ELUS – EXERCICE 2023

Christophe MOLINSKI

Il s'agit d'un état, il n'y aura donc pas de vote. Cet état est exigé depuis 2019 et porte, bien sûr, sur la loi sur la transparence des indemnités perçues dans la vie locale. L'indice brut actuel est de 1027, sur lequel on applique un pourcentage en fonction de la strate de la ville. Pour notre strate, par exemple le maire c'est 55 %. Tout cela est donc clair, imposé. Sur les adjoints, c'est également un pourcentage, et nous précisons que nous avons donné la même indemnité aux adjoints et aux délégués, ce qui fait un pourcentage bien établi. C'est la même chose pour les syndicats, puisque c'est en fonction du nombre d'usagers du syndicat.

Marc TOURELLE

Merci, Christophe. Comme tu le disais, c'est un état qui est produit publiquement auprès du conseil municipal tous les ans. Il n'y a donc pas de vote mais une prise d'acte de cette communication.

Prend acte

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2024 - EMAJ

Marie-France AGNOFE

Bonsoir à tous. Pour faire suite au vote de subventions, par rapport à EMAJ, dans un souci de transparence une convention d'objectifs et de moyens est mise en place pour toute subvention supérieure à 23 000 €.

Comme chaque année depuis 2021, la convention porte sur 5 axes majeurs, sachant que l'association assure la politique jeunesse de la collectivité, autour, notamment de l'autonomie des jeunes et des activités. Le montant de la subvention, comme cela a été précisé précédemment, est de 30 000 €, et l'objectif de la délibération est donc d'approuver la signature par le maire de la convention.

Marc TOURELLE

Merci, Marie-France. Y a-t-il des choses nouvelles dans cette convention par rapport à l'an dernier ?

Marie-France AGNOFE

Effectivement, je n'ai pas détaillé mais les 5 axes sont maintenus depuis 2021, le montant reste le même. Sachant que l'association a beaucoup travaillé sur différentes activités pour améliorer les partenariats, ils ont donc également d'autres subventions qui leur sont accordées, notamment de la CAF. La modification majeure pour cette année concerne le règlement, puisque l'on était passé l'année dernière à un règlement en trois fois et on est revenu à un règlement de 50 % au moment de la signature de la convention et 50 % à l'arrêté qui a lieu en septembre pour l'association.

Marc TOURELLE

Merci, Marie-France. Peut-être pourrions-nous d'ailleurs envisager, parce que cela fait un moment qu'on ne l'a pas fait, que les élus aillent à la rencontre d'EMAJ.

Marie-France AGNOFE

Oui, c'est quelque chose que l'on peut organiser, je vais donc voir avec l'association pour que l'on puisse le mettre en place dès que possible.

Marc TOURELLE

Merci. Y a-t-il des questions sur cette convention ? Pas de questions, je vous propose donc de m'autoriser à signer la convention d'objectifs et de moyens telle qu'elle vous a été présentée et telle qu'elle est annexée au document du conseil municipal. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Adopté à l'unanimité

MINI-SEJOUR ETE 2024

Marc TOURELLE

Salvador va nous présenter maintenant un séjour d'été du 15 au 19 juillet dans la forêt de Fontainebleau.

Salvador-Jean LUDENA

Merci, Marc, bonsoir à tous. Dans le cadre de Noisy Sports, on vous propose de voter l'organisation d'un stage d'été sportif, dans lequel les enfants pourront faire des activités individuelles ou collectives ; individuelles comme l'escalade ou d'autres sports, et collectives : course d'orientation ou du football, etc.

Ce sont 4 nuits qui sont proposées, 5 jours, du 15 au 19 juillet. L'idée est de pouvoir emmener une vingtaine d'enfants, avec un maximum de 24, sachant que ces enfants seront encadrés par 3 personnes de Noisy. Avec un budget de l'ordre de 9 500 €, dont une grosse partie pour le bus, à peu près 2 000 € et 7 000 € pour le séjour. Sachant que les enfants partiraient de Noisy et seraient directement accompagnés à Fontainebleau et, bien sûr, ramenés.

Le coût global pour la vingtaine d'enfants est à peu près de 400 € par enfant. On propose que la ville prenne en charge directement 100 €, et on arrondirait le tarif par enfant à 300 €. L'idée étant qu'il y ait au minimum 20

enfants, que s'il y en avait moins de 20, mais je n'y crois pas, la cotisation serait un peu plus chère. Mais on a plutôt tendance à avoir une liste d'attente et on a souvent des parents qui râlent parce que leurs enfants n'ont pas pu venir, plutôt que dans l'autre sens.

Voilà donc ce que l'on vous propose pour nos enfants dans cette année des JO, de pouvoir les emmener faire du sport juste avant le démarrage des JO.

Marc TOURELLE

Merci, Salvador. Il vous est donc proposé de permettre que ce séjour se fasse, c'est un beau programme, pour une participation des familles de 300 €. Y a-t-il des questions ?

Michel BOISRAME

Lors de la commission sports, nous avons évoqué ce stage et nous ne savions pas comment pouvait se faire la répartition entre Rennemoulin et Noisy.

Salvador-Jean LUDENA

On l'a acté en disant que c'était pour les enfants de Noisy, prioritairement à ceux qui sont inscrits à Noisy Sports et ensuite les enfants noiséens de 6 à 12 ans. C'est vrai que l'on avait posé la question entre Rennemoulin et Noisy mais on le réserve, bien sûr, aux enfants de Noisy.

Marc TOURELLE

Merci de cette précision, Salvador. Y a-t-il d'autres questions sur cette délibération ? Pas d'autres questions, je vous propose donc d'autoriser ce séjour dans les conditions qui vous ont été décrites par Salvador : qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Adopté à l'unanimité

CONVENTION DE DELEGATION DU CONTINGENT COMMUNAUTAIRE VGP DE LOGEMENT AIDES A LA COMMUNE
--

Patrick KOEBERLE

Bonjour. Il s'agit plus précisément d'autoriser Monsieur le maire à signer deux conventions de délégation d'attribution avec Versailles Grand Parc. Il s'agit de deux programmes :

- Un premier programme qui a été livré en 2019 au 135, Rue André Le Bourblanc qui comptait, de mémoire, environ 23 logements dont 7 logements sociaux. Parmi ces derniers, VGP avait choisi d'être réservataire de 2 logements moyennant des garanties d'emprunt ;
- Il y a un second programme qui a été livré en 2023 au 137, Rue André Le Bourblanc, dans lequel il y avait 9 logements sociaux et là aussi VGP a souhaité être réservataire de 2 logements, là aussi moyennant garantie d'emprunt.

Vous l'avez compris, il s'agit donc d'une régularisation de ces conventions qui n'ont pas été signées jusqu'à maintenant. Malgré tout, les logements ont été livrés et attribués par nous, nous n'avons pas attendu la signature de ces conventions. Mais nous souhaitons régulariser, nous vous demandons donc d'autoriser le maire à signer ces conventions. Avez-vous des questions ?

Marc TOURELLE

Merci, Patrick. C'est vrai que VGP, sur son contingent, délègue toujours à la commune l'attribution des logements.

Patrick KOEBERLE

Et pour compléter le propos, le nombre de logements de VGP va être porté à 27 logements qui sont aujourd'hui sur le territoire de Noisy et pour lesquels nous avons une délégation d'attribution.

Marc TOURELLE

Merci. Pas de questions ? S'il n'y a pas de questions, je vous propose donc de m'autoriser à signer ces deux conventions : qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Adopté à l'unanimité

PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC L'ENTREPRISE CESA – OPERATION VAUCHERON

Marc TOURELLE

C'est l'aboutissement d'une discussion qui a un peu traînée, à vrai dire, puisque nous avons déjà voté un protocole transactionnel pour la société qui avait fait le gros œuvre, il s'agissait du programme Vaucheron. Et concernant cette société, il y avait un différend en cours qui portait sur un montant de 117 000 € TTC, dont le litige est toujours en cours. Les parties se sont rapprochées pour convenir d'une somme de 50 000 €, on avait notamment sorti tous les frais liés au Covid que la société voulait nous facturer. Nous les avons sortis pour la bonne raison que l'État avait déjà fait pas mal d'efforts pour rembourser les sociétés. Nous sommes donc arrivés sur ce protocole qui est joint à la délibération, que nous avons proposé de fixer à 41 666 € HT, soit 50 000 € TTC, afin de mettre fin au litige, d'éviter les frais de procédure et un procès à l'issue incertaine.

Y a-t-il des questions ?

Cyrille FREMINET

J'ai une question : où en sommes-nous dans ce dossier Vaucheron par rapport à l'action que l'on veut tenter contre le maître d'œuvre ?

Marc TOURELLE

Nous sommes en train de réfléchir sur cette question avec l'avocat, le cabinet Frèche & Associés. Nous voulions d'abord finir avec ces protocoles pour voir ensuite quelle action il est possible de mener vis-à-vis du maître d'œuvre.

Y a-t-il d'autres questions ? Pas d'autres questions, je propose donc de m'autoriser à signer ce protocole transactionnel : qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Adopté à l'unanimité

LOI APER

Marc TOURELLE

Cette délibération a donné lieu à une réunion publique concernant l'accélération de la production d'énergies renouvelables, la fameuse loi APER, et je laisse Jérôme la présenter.

Jérôme DUVERNOY

Merci, Marc, bonjour à toutes et à tous. Je ne vais pas lire in extenso toute la notice explicative parce que c'est un peu long. Vous savez tous que la France a signé, comme la plupart des autres pays, l'Accord de Paris qui vise à limiter la hausse des températures à 2°, voire 1,5°. Pour cela, la France a plusieurs leviers :

- Un levier de diminution des consommations grâce à la sobriété et à l'efficacité énergétique ;
- Et un deuxième levier qui est celui de produire plus d'énergies renouvelables, donc énergies décarbonées. C'est donc le but de cette loi APER, Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables.

Dans ce cadre, chaque commune doit déterminer des zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables. À charge pour chaque commune d'identifier ces zones, mais également d'identifier sur quelles énergies elle veut s'appuyer. A Noisy-le-Roi, cela a fait l'objet de deux commissions développement durable. Nous avons donc décidé de prendre l'énergie solaire, qu'elle soit de deux types : photovoltaïque ou thermique, nous n'avons pas choisi les éoliennes, la biomasse, de la chaleur renouvelable, que ce soit avec la géothermie profonde ou peu profonde.

De quelle manière a-t-on fait à Noisy ? C'est ce qui est expliqué, comme tu l'as dit, Marc, il y a eu une première commission développement durable qui a permis de faire une première définition de ces zones ; il y a eu une consultation publique aux Anciennes Ecuries le 22 février et une consultation grâce à notre plate-forme Agora du 22 février au 10 mars. Les résultats de cette concertation publique ont été regardés lors d'une deuxième commission développement durable. Et il est proposé que Noisy s'engage à définir cette zone d'accélération de production d'énergies renouvelables, et plus clairement de remplir la cartographie mise à disposition des communes. Les résultats seront mis en ligne sur le site de la commune pour préciser quelles zones ont été retenues au niveau de Noisy le Roi.

J'ai essayé d'être le plus rapide possible.

Marc TOURELLE

On n'est pas non plus obligé de cavalier, en tout cas merci. C'est vrai que lorsque l'on a vu cette loi arriver, Jérôme a tenu ce que l'on fasse du travail en commission, en concertation sur le site et que l'on fasse une réunion publique. Nous avons donc fait ce que Jérôme nous a demandé et il y avait moins de monde à la réunion publique que le lendemain à la fête italienne, mais il y avait quand même un public intéressé. Sur des sujets comme celui-là, ce n'est pas toujours facile de mobiliser le public, on va dire que c'est un succès d'estime.

Jérôme DUVERNOY

Il faut avouer qu'il y a quand même eu peu de réponses sur la plate-forme numérique.

Marc TOURELLE

Nous vous proposons quand même d'approuver la définition de ces zones d'accélération d'énergies renouvelables sur le territoire de la commune de Noisy-le-Roi. Y a-t-il des questions ? Pas de questions, je mets donc aux voix : qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Adopté à l'unanimité

CONVENTION ECLAIRAGE PUBLIC COPROPRIETE VILLA DES LYS

Marc TIMSIT

Bonsoir, merci Marc. Cette délibération porte sur la régularisation d'un problème d'éclairage qui a été détecté sur la copropriété de la Villa des Lys. Lors de la construction de ces logements, il a été implanté des lanternes sur les voies de cette copropriété, et au moment de la rétrocession de ces voies à la commune, certaines lanternes sont restées propriété de la Villa des Lys.

Lors de la modernisation des travaux d'éclairage en 2023, ces lanternes qui étaient sur le domaine privé de la Villa des Lys ont été détectées, il a donc fallu que l'on trouve une solution pour qu'elles puissent rester alimentées, de façon à éclairer quand même La Villa des Lys.

Il est proposé de raccorder ces lanternes sur l'éclairage public, moyennant une convention que Monsieur le maire pourrait signer avec la Villa des Lys, afin de régulariser ce dossier.

Marc TOURELLE

Comme le dit Marc, c'est une copropriété de plusieurs maisons, c'est vrai que c'est un sujet dont on parle depuis un moment. Plutôt que de faire de gros travaux de tranchée, de génie civil pour déconnecter, nous facturons à la copropriété, moyennant une convention et un calcul chaque année, l'éclairage public qui est sur le domaine privé. Il y en a pour 58 € par an.

Pas de questions ? Sachant que l'ASL du Parc nous a également sollicités pour la partie loisirs, nous ferons donc la même chose dans les semaines ou les mois qui viennent. Je mets aux voix : qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Magali PRADEL

Je voulais revenir sur le projet Montgolfier et le fait que les Noiséens contribuent, par le biais de leurs impôts, au paiement des études qui ont été faites. Guy nous a expliqué qu'elles avaient été nombreuses et qu'il y avait même un *crash test*. Et pour l'instant nous n'avons pas l'ombre d'un chiffrage de ce que cela va coûter, combien cela va coûter à Noisy pour les parties que la mairie devra éventuellement payer, et combien cela va rapporter. Je trouve cela extrêmement gênant, depuis 2019 que ce projet a commencé, nous avons payé un certain nombre d'études et nous n'avons toujours pas de chiffres.

Marc TOURELLE

J'ai bien expliqué la dernière fois où tu avais réclamé un tableau, qu'il n'y aurait pas de chiffres tant que le projet est en construction. Tu peux donc faire cette demande à chaque fois, le chiffre viendra en temps voulu lorsque le projet sera définitivement construit, lorsque les accords seront pris. Il est inutile de donner des chiffres si nous

n'avons pas leur consolidation. Je donne toujours la même réponse à une question qui m'a déjà été posée. Guy, tu veux peut-être ajouter des choses ?

Magali PRADEL

Je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas avoir une synthèse.

Guy TURQUET de BEAUREGARD

Madame la conseillère, chère Magali, je comprends très bien votre question qui est très pertinente. Le problème c'est qu'aujourd'hui nous avons plusieurs scénarii et que le projet n'est pas figé. À ce stade, nous ne sommes pas dans une phase où nous pouvons offrir au conseil municipal une proposition financière, en fonctionnement et en investissement, précise et globale.

A l'heure où nous parlons, le projet est relativement, non pas arrêté mais en suspens, lié au contexte économique, qui fait que, je l'espère, nous aurons dans les jours ou les semaines qui viennent un avancement de ce projet, mais aujourd'hui il est figé. Vous le savez très bien, il est soumis à un contexte économique très compliqué, indépendamment du contexte économique de l'immobilier lui-même. Il y a deux aspects, vous avez entendu Monsieur le ministre de l'économie en parler, vous avez vu les projets d'économie qu'il est en train de proposer, cela aura des conséquences sur les subventions et donc sur l'équilibre global du projet pour nous. Et nous cherchons à avoir, non pas des logements, mais un quartier de qualité.

Marc TOURELLE

En attendant que les accords se fassent entre les propriétaires fonciers, les aménageurs et les promoteurs, il y a aussi la question de notre propre lot 7 pour lequel nous n'avons pas encore l'avis des Domaines. Il serait donc très hasardeux de donner des chiffres alors que nous n'avons pas la consolidation. Je suis désolé mais nous ferons toujours cette même réponse tant que le bilan ne sera pas établi, tout simplement.

Y a-t-il d'autres questions ? Pas d'autres questions.

Christophe MOLINSKI

Je souhaite vous parler de la plate-forme Agora, nous en avons parlé, auparavant André Bluze me sollicitait mais il ne me sollicite plus. Nous avons le dépôt du 1^{er} mars au 30 avril sur le budget participatif, nous avons mis une somme de 16 000 € au total. Nous attendons donc les projets de manière à pouvoir les déployer ensuite sur la ville. C'était donc un petit rappel pour que vous alliez voir sur la plate-forme et participer.

Marc TOURELLE

Merci, faites-le savoir à tous les Noiséens que vous croisez. En plus, c'est très facile, il faut cliquer sur « je participe » sur la première page du site. Merci, Christophe, pour ce rappel.

Merci pour votre participation, nous nous retrouvons le 13 mai pour un prochain conseil municipal. Bon retour dans vos foyers.

Secrétaires de séance
Marie-France AGNOFE



Delphine FOURCADE



A Noisy-le-Roi, le 25 mars 2024

Le Maire,



Marc TOURELLE